maire et secondaire libre, les élèves des collèges de Tivoli, de Saint-Genès, de Saint-Jean de Bazas, du Grand-Lebrun et de Sainte-Marie, les Congrégations religieuses;

Les suisses de la cathédrale;

Le grand et le petit séminaire;

Le clergé et le Chapitre métropolitain; NN. SS. Marty, évêque de Montauban; Arnet, évêque d'Angoulême; Hart, évêque de Pamiers; Péchenard, évêque de Soissons; Lyssautier, évêque de la Rochelle; Beaupin, évêque de Périgueux; Laurand, évêque de Cahors; Gieure, évêque de Bayonne; Sagot du Vauroux, évêque d'Agen; Dadolle, évêque de Dijon; Douais, évêque de Beauvais; Schœpfer, évêque de Tarbes; Rumeau, évêque d'Angers; Rouard, évêque de Nantes; Hardel, évêque de Séez; Pelgé, évêque de Poitiers; Touzet, évêque d'Aire; Catteau, évêque de Luçon; Duchotette, auxiliaire de Lyon; Bardet, évêque in partibus d'Abdère; Dubillard, archevêque de Chambéry; Lenard, archevêque d'Auch; Amette, archevêque de Paris; Germain, archevêque de Toulouse; Fuzet, archevêque de Rouen; Lignot, archevêque d'Albi; Renou, archevêque de Tours; Son Em. le cardinal Andrieu, évêque de Marseille, et S. Em. le cardinal Luçon, archevêque de Reims.

Le char très simple, sans draperies ni tentures, n'est pas orné de fleurs. Sur le cercueil sont déposées la *rapa magna* de soie rouge, bordée d'hermine et les ornements sacerdotaux du prélat.

Les cordons du poêle sont tenus par MM. le doyen du Chapitre, le doyen de Lérée de Bordeaux, le doyen des archiprêtres, le doyen des chanoines honoraires, le vicomte de Pelleport-Burète, secrétaire général de l'Association diocésaine; le comte d'Hamières, président général des Conférences de Saint-Vincent de Paul; M. Aurélien de Sèze, membre du Bureau diocésain des Œuvres et secrétaire de l'ancienne Fabrique de Saint-André; M. E. Glon, président de l'Union sportive des patronages.

La famille archiépiscopale et les parents du cardinal défunt, complètent le deuil.

Dans la masse des représentants d'œuvres groupés derrière le char, sont réunis les membres des anciennes Fabriques de l'évêché, le Bureau diocésain des Œuvres, les Conférences de Saint-Vincent de Paul, les patronages de Saint-Vincent de Paul (omnis), la Grande Famille de Saint Sacrement, Alliance catholique, Union catholique, Cercles catholiques, Écoles libres, Association catholique de la Jeunesse française, le Sillon, Association de Notre-Dame du Travail, l'Union catholique des chemins de fer, l'Union fraternelle, les délégations des anciennes élèves des établissements d'instruction libre; la Société française de secours aux blessés militaires, la Société pour l'extinction de la mendicité, Société d'encouragement au bien; l'Œuvre des enfants abandonnés et délaissés de la Gironde, l'Œuvre de préservation de l'enfance par le travail, le Comité de la Société de charité maternelle, les Anciens combattants de 1870, les Sauveteurs de la Gironde, etc.

Plus de 150 Sociétés sont, assurent-on, représentées.

L'escorte d'honneur est fournie par l'Union sportive des patronages de la Gironde; les porte-drapeau entourent le char. Derrière le char, les séminaristes portant la croisé et la croix cardinalice. Sur tout le parcours du cortège funèbre, les maisons et balcons étaient noirs de monde. La foule était si dense, qu'à plusieurs reprises, les troupes durent faire évacuer la chaussée. On évalue à plus de 150 000, le nombre des personnes qui se pressaient sur le passage du cortège. La presque totalité des magasins étaient fermés.

Dans la cathédrale

L'enterrement civil entre dans la cathédrale Saint-André par la porte Rohan, entièrement tendue de draperies noires, dont bottées d'écussons portant les armes du cardinal Lecot. Les mêmes tentures couvraient la nef jusqu'à la hauteur des premières galeries. Derrière le maître-autel, une croix blanche se détachait sur les tentures noires. A chaque pilier étaient accrochés des écussons représentant les initiales du cardinal, entrelacées avec la croix pastorale et surmontées du chapeau cardinalice. Le catafalque, entouré de lampadaires, était dressé dans le chœur et recouvert de pourpre et de la mitre. Le trône épiscopal et la tribune d'œuvres étaient voilés de noir.

La cérémonie

Le cardinal Luçon, archevêque de Reims, présidait la cérémonie. La messe fut dite par Mgr Germain, archevêque de Toulouse et chantée par la maîtrise de la Primatiale.

L'oraison funèbre

Avant les absoutes, Mgr Rumeau est monté en chaire et a prononcé l'éloge funèbre : « Mgr Lecot était un homme puissant en paroles et en œuvres. » Prenant de texte de l'*Ecclesiaste* son exorde, il retrace la vie du cardinal, toute faite d'abnégation et de vertus. L'orateur dit que cet homme de labeur et de prière condensait en lui toutes les vertus de ses ascendants. Une vive intelligence, d'une volonté opiniâtre, il fit preuve de ses qualités dès son plus jeune âge. Prêtre excellent, homme d'œuvres ayant tout, il fut un éminent type de prêtre français. Ce fut aussi après son élévation à l'épiscopat une des gloires du clergé français. Ami et disciple de Léon XIII, il comprit merveilleusement les années du grand Pontife et fut le premier à suivre ses directions.

Très patriote pour son pays, il fit tout ce qu'il put pour empêcher la rupture du Concordat et rameuter la France à Dieu et à Dieu à la France. Le Concordat dénoncé, il consacra toute son activité à améliorer la situation. Certes, on peut trouver ses actes discutables, mais quel est l'homme d'action, le génie, le saint dont la sagesse ne soit pas sujette à quelque tout. En tout cas, elles furent grandes, elles furent sanctifiées, les illusions du cardinal Lecot. Son unique but, son unique ambition fut de travailler par tous les moyens à sauver la France.

Durant ses dernières années, nous pûmes voir toujours les preuves de ce même patriotisme servi par la même foi. Il ne se départit pas de son activité, et l'on put le voir, ce vieillard de 78 ans, s'adonner aux œuvres avec une nouvelle ardeur. Il fonda le bureau diocésain des œuvres. Il organisa un Congrès dont les résultats suffiraient à honorer tout un épiscopat, le Congrès au cours duquel il prononça des paroles particulièrement éloquentes et qu'on devrait graver sur sa pierre tombale : « Oui, s'est-il écrié, nous y sommes résolus : nous irons jusqu'au bout, et ce que nous avons signé de notre plume, s'il le faut, nous le signerons de notre sang ». Il parlait alors pour nous. Le premier de l'épiscopat français, il disait au peuple les résolutions que nous avions prises, et c'est pourquoi, nous, les évêques de France, aujourd'hui, étendant la main sur son cercueil, nous jurons d'aller jusqu'au bout et ce que nous avons signé de notre plume, de le signer, s'il le faut, de notre sang, espérant que ce jour-là, s'il vient jamais à luire, sera celui de la rédemption et du triomphe de la patrie. »

Les absoutes furent données par les cardinaux Luçon et Andrieu, Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry; Mgr Renou, archevêque de Tours, et Mgr Isart, évêque de Pamiers.

Notons que la péroraison de Mgr Rumeau, malgré la sainteté du lieu et les circonstances, fut accueillie par les applaudissements enthousiastes de l'immense assemblée.

Après la cérémonie

Après la cérémonie funèbre, le cercueil contenant la dépouille mortelle de Mgr Lecot a été déposé dans une chapelle ardente qu'on avait dressée dans une des sacristies de la cathédrale. Ce n'est qu'à l'entrée de la nuit qu'il est descendu dans le caveau des archevêques de Bordeaux, situé sous la chapelle du Sacré-Cœur; derrière le maître-autel. Aussitôt après, on a suspendu le chapeau cardinalice aux voûtes du chœur.

Bien que Mgr Lecot ait demandé « qu'une simple pierre tombale recommandât sa pauvre âme aux fidèles », la population désire lui élever un monument comme à ses prédécesseurs.

Les élections sénatoriales

ORNE. — M. Poriquet, doyen du Sénat, membre de la Haute Assemblée depuis trente-trois ans, adresse cet appel aux électeurs :

Puisque le nombre des années n'a pas altéré mon ardent amour de la patrie et m'a laissé force et intelligence pour la bien servir, je reste à votre disposition, mes chers compatriotes, et, reconnaissant de votre nouveau témoignage de confiance, je continuerai à défendre, avec zèle, fermeté et une entière indépendance, vos libertés, vos fortunes et notre agriculture.

M. le Dr Boutellier, conseiller général, qui se présente comme républicain progressiste sur la même liste que MM. Labbé et Fleury, adresse cet appel aux électeurs :

Je désire la répartition équitable des charges budgétaires et la plus stricte économie dans l'emploi de nos finances.

Je veux la justice et la liberté pour tous : la liberté du père de famille comme la liberté de conscience.

Je considère comme base indispensable de l'ordre social le respect de l'autorité, de la famille et de la propriété.

Partisan des lois humanitaires qui ont pour but de combattre le pauperisme et de mettre à l'abri de la misère tous les déshérités, je voudrais voir chercher surtout dans les œuvres de prévoyance et de mutualité la solution de la question ouvrière.

SAVOIE. — Les Comités républicains progressistes et libéraux ont désigné à l'unanimité comme candidats au scrutin du 3 janvier : MM. A. Proust, ancien député, et Joseph Richard.

SOMME. — M. Cosche, député, se présente seul en dehors de toute liste. Il en est de même de M. Fournier, ancien préfet.

La liste républicaine progressiste n'est composée que de MM. Bernot, Cateux et Pluchet.

Les radicaux dissidents présentent la liste suivante : MM. Regniez, conseiller d'arrondissement; Meurent, Isale Naquet.

Les socialistes ont désigné quatre candidats : MM. Dutilloy, Lecointe, Hazemau et Ronelin.

PAS-DE-CALAIS. — MM. Boudenoot, Huguet, Ribot, Ringot et Viseur agressent aux électeurs une proclamation commune :

La politique républicaine ne peut être qu'une politique de progrès et de confiance dans la démocratie ; elle ne peut être aussi qu'une politique nettement laïque, respectueuse des croyances, mais dégagée de toute préoccupation confessionnelle.

La liberté d'association la plus large, reconnue aux travailleurs de tout ordre : ouvriers, industriels, commerçants, agriculteurs, pour la défense de leurs intérêts professionnels peut aider efficacement à l'évolution pacifique de la démocratie.

Plus les Syndicats sont puissants, plus ils doivent avoir le sentiment de leur responsabilité. Dans un régime de liberté comme le nôtre, les exclusions à la violence doivent être réprouvées par tout le monde.

. . . . . .

La France veut la paix, mais elle veut garder une armée et une marine capables de la défendre et de la faire respecter.

Le patriotisme est resté profondément vivace dans notre département, si voisin de la frontière et qui fut si souvent le théâtre des grandes luttes où s'est fait la nationalité française.

C'est dans ces sentiments d'union républicaine que nous vous vous demandons vos suffrages.

PUY-DE-DÔME. — MM. Cornet et Bony-Cisternes, sénateurs sortants : Chambige, Chamerlat et Sabaterie, députés, forment une liste commune.

Le parti socialiste unifié présente un seul candidat, M. Couchon.

RHONE. — Les candidats progressistes et libéraux, MM. Aynard, Gourju, Fleury-Ravarin, Jonnard, Lagrange, viennent d'adresser une proclamation aux délégués sénatoriaux :

De plus en plus, la notion jacobine du gouvernement prévaut à ce point, qu'obtenir par les moyens suspects de la candidature officielle une majorité quelconque, c'est avoir la permission de tout faire contre la minorité. Nous vivons dans un régime d'oppression tempérée par une anarchie croissante. Le fonctionnaire, changé en instrument politique, prend sa revanche ; son ancienne soumission passive se change parfois en révolte contre la nation. On nous laisse encore la liberté de la parole et de l'écrit, mais pour tout le reste, c'est le régime absolu. Au despotisme d'un seul s'est substitué le despotisme irresponsable d'un bloc parlementaire, d'une faction, d'une secte trop connue.

Notre conception de la République est diamétralement opposée. C'est pourquoi nous avons toujours lutté et nous lutterons plus encore pour la justice et pour les droits de tous qui ne trouvent leur garantie essentielle que dans la liberté religieuse, la liberté de conscience, la liberté d'enseignement menacée par de nouveaux projets, la liberté d'association sans restriction, la liberté du travail. Nous continuerons, en outre, à nous opposer à toute dépense étrangère de l'initiative parlementaire, surtout lorsqu'elle se traduit par une augmentation d'indemnité à 15 000 francs, contre laquelle, deux fois entre nous qui faisions partie des Chambres ont résolument voté.

Gazette

Régime de centenaire

« La vie c'est l'ensemble des forces qui résistent à la mort ». Cette définition est de Claude Bernard.

On sait qu'il y a des gens qui maintiennent ce curieux équilibre jusqu'à cent ans et plus.

Notre excellent confrère de Dunkerque, le *Nord Maritime*, n'est dit qu'il n'est pas inutile de demander à une centenaire comment on s'y prend pour vivre cent ans. Et voici ce que lui a répondu Mme Vercoutter, née le 29 avril 1800, et vivant à Petite-Synthe, près Dunkerque :

« On me demande souvent, dit-elle, comment je me nourris. Je prends mes repas à la table de M. Levive avec ma fille Nathalie, et je mange ce qu'ils mangent — et ils ne suivent pas de régime. Comme boisson, je me contente de vin coupé d'eau. Depuis une dizaine d'années, j'ai complètement renoncé à la bière et je ne bois que très rarement un petit verre. »

Cette dernière déclaration remplira d'aise tous les antialcooliques.

25 millions de faillite

Les Américains jonglent avec les millions, tout comme les ministres de l'heure présente — celle qui précède les élections sénatoriales — jonglent avec les décorations.

Une laconique dépêche qui nous vient de New-York annonce que M. Poor — en anglais Poor veut dire pauvre, ce nom est tout un programme — a déposé son bilan.

M. Poor — Pauvre — est banquier et financier, membre de la Compagnie des agents de change de New-York.

Le passif de ce « pauvre homme » est estimé au doux total de 5 millions de dollars — 25 millions de francs.....

Les « pauvres » sont surtout les créanciers de M. Poor.....

Cloches ne carillonnez plus..

— Cloches ne carillonnez plus avant 6 heures du matin et ne troublez pas le repos des travailleurs de Calais...

Ainsi le veut M. le maire de Calais qui pense peut-être se rendre populaire, mais qui se couvre tout simplement de ridicule.

Son arrêté lui fera plus de mal que n'en pourront faire aux curés de Calais les petits procès-verbaux qu'on leur dressera pour sonnerie de cloches.

Réunions et conférences

Ligue des Femmes françaises

Pontlé-Calme — A Lens, à l'occasion du Congrès eucharistique régional, une réunion de dames s'est tenue sous la présidence de M. le vicaire général Hervin. Mlle d'Hericourt a montré que la rénovation religieuse et sociale serait accomplie par les femmes et pour les femmes grâce à l'Eucharistie.

A Méricourt, réunion sous la présidence de Mme Le Gentil. Mlle d'Hericourt a montré la nécessité des deux œuvres que la Ligue établit dans la paroisse : caisse dotale et œuvre du trousseau.

A Bourlon, plusieurs centaines de femmes assistaient à la conférence de Mlle d'Hericourt.

Les poursuites contre M. L. Reille

M. Xavier Reille, député du Tarn, adresse au procureur général à Toulouse une lettre, dans laquelle il le met en demeure d'exercer contre lui les poursuites pour lesquelles il avait demandé à la Chambre de lever l'immunité parlementaire. Il signale la disparition dans le dossier d'une lettre, adressée par le maire de Saint-Amant-Soult au sous-préfet de Castres, le 3 mai dernier.

Le député du Tarn dit que les poursuites doivent être exercées immédiatement, et qu'il ne faut pas renvoyer les débats au mois de mai 1909, comme on semblerait le désirer.

Député giflé à la gare d'Orsay

Hier, à la gare d'Orsay, en haut de l'escalier qui conduit aux quais d'embarquement, M. Joseph Sarlat, docteur en droit, attaché au contentieux de la Compagnie d'Orléans, apercevant M. Pierre Sarrazin, député de la Dordogne, qui s'apprêtait à prendre un train, se porta rapidement au devant du parlementaire, et lui reprocha en termes violents d'avoir rédigé sur son compte une fiche politique destinée à l'empêcher de succéder à son père comme greffier du tribunal civil de Sarlat (Dordogne).

M. Sarrazin n'eut pas le temps de répondre. M. Sarlat le gifla. Aussitôt les témoins de la scène s'interposèrent et séparèrent les deux adversaires.

L'attentat contre M. Faillières

De notre correspondant de Montpellier :

Un de nos compatriotes, M. Emprin, négociant rue Saint-Guilhem, qui a connu la famille de Mattia, l'agresseur de M. Faillières, étant né dans le village où elle habite et que nous avons interrogé, nous a déclaré que le père de l'individu arrêté était mort fou.

Il a connu également Mattia, qu'il revit à Montpellier, il y a quelques années, lors de son passage dans notre ville.

M. Emprin croit que Mattia est un déséquilibré. Il nous a déclaré, d'autre part, que ses parents sont de modestes bourgeois qui vivent du produit de leurs propriétés ; ils auraient des opinions assez avancées et seraient considérés comme des biocards.

UNE INIQUITÉ

De notre correspondant de Montpellier :

A l'occasion du vote du budget de 1909 au Conseil municipal de Montpellier, M. Louis Guibal, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller libéral, a demandé que les élèves des écoles libres bénéficient, au même titre que ceux des écoles laïques, des secours de la caisse des écoles, alimentée par les deniers de *tous les contribuables* : il ne s'agit pas là, bien entendu, de subventions, *mais de secours en nature.*

Malgré le pressant appel de l'éminent avocat, le Conseil a repoussé sa proposition : il a refusé des secours en nature aux enfants pauvres !

Seuls ont voté pour, les conseillers libéraux, au nombre de sept : MM. le professeur Grasset, Héran, Marès, Mercier-Castelnau Albaret-Pommier Carlier et Guibal.

Voilà la justice des gens du « bloc » !

Simple aveu

On lit dans le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Lyon, du dimanche 27 décembre 1908, page 881, dans le rapport de la Commission du budget, titre II, chapitre 1er (dépenses ordinaires), paragraphe 6, bâtiments communaux :

« La loi de séparation ne comporte que des charges pour la ville de Lyon. »

Que vont penser de cette déclaration, les électeurs anticléricaux ?

A propos des élections prud'homales

Nous avons récemment publié un article de l'*Employé*, où nos amis du Syndicat des employés du commerce et de l'industrie se plaignaient du maintien des candidatures jaunes au second tour des élections prud'homales, faisant ainsi échouer leurs candidats qui, au premier tour, venaient immédiatement après ceux de la C. G. T.

Le *Jaune* réplique que, malgré ses avances, toute tentative d'entente avec le Syndicat catholique ayant échoué, il avait cru devoir maintenir ses candidats.

L'affaire Steinheil

M. le juge d'instruction André confronté, cette après-midi, tous les témoins qui, les premiers, ont assisté à la découverte du corps de M. Steinheil.

Les mettra-t-il d'accord ? Besogne peu facile.

Rappelons les contradictions relevées dans les divers témoignages :

Le 31 mai, à 6 heures du matin, M. Lecoq et Rémy Couillard trouvaient le corps inanimé du peintre, étendu à terre, la tête touchant le plancher.

A 6 h. 10, l'agent Guiani voyait le même corps agenouillé, le buste droit.

A 6 h. 18, le docteur Puech le retrouvait étendu.

A 6 h. 20, l'agent Debacq le revoyait redressé.

A 6 h. 22 le docteur Achéroy constatait que le peintre gisait à terre.

A 6 h. 25, l'agent Vibert l'aperçevait à moitié renversé.

A 6 h. 4, le brigadier Courbes vit le cadavre de M. Steinheil étendu à terre, la tête touchant le parquet.

A 6 h. 50, M. Cossin, officier de paix du XVe arrondissement, remarquait la position allongée du cadavre.

A 6 h. 55, le concierge de l'impasse observait que le corps était appuyé contre le chambranle de la porte.

Enfin, à 7 heures, à l'arrivée de M. Buchotte, commissaire de police, le cadavre avait repris sa position horizontale. Il ne devait plus la quitter.

Quant aux agents qui avaient pris part aux premières constatations, même incertitude.

Élection municipale dans le Calvados

Il s'agissait de pourvoir à un siège laissé vacant au Conseil municipal de Lisieux par suite du décès de M. Guillouchéad, maire. Les 26 membres du Conseil actuel, parmi lesquels M. Chéron, sous-secrétaire d'État, sont tous radicaux.

Ont obtenu :

MM. Le Neelle, libéral..... 1 [illegible] voix
Henri Lelièvre, radical..... 1 [illegible] —
Citoyen Schoch, socialiste..... 100 —
(Ballottage)

A signaler que M. Henri Chéron, sous-secrétaire d'État, était venu samedi soir faire à Lisieux une conférence publique et avait invité les électeurs à voter pour le candidat radical.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES

L'Académie des sciences a élu cette après-midi le successeur de M. Mascart.

M. Villard a été élu par 34 voix contre 18 à M. Branly sur 52 votants.

Les fonctionnaires et les Syndicats

Hier s'est ouvert, 7, rue de Trétaigne, au siège du Comité central pour la défense du droit syndical du prolétariat des services publics, un Congrès auquel sont représentés tous les Syndicats d'employés de l'État : Syndicat d'instituteurs, Syndicat d'agents des P. T. T., syndicat des employés des chemins de fer, Syndicat des électriciens, du gaz, des égoutiers, Fédérations des transports, des ouvriers de la guerre, etc., etc.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Réalisation d'un entente entre les organisations ;

2° Action collective à mener à l'aide de cette entente :

3° Loi de 1884;

4° Réintégration des fonctionnaires frappés pour faits syndicaux.

L'intérêt de ce Congrès réside presque uniquement dans la discussion qui doit y avoir lieu sur la loi de 1884. Tandis que le gouvernement prépare l'élaboration d'un « statut de fonctionnaires » dont le projet a été publié déjà, les congressistes de la rue de Trétaigne réclament, en effet, le droit syndical intégral pour eux et leurs collègues.

Le champ de bataille de l'apostolat

Comme chaque année à pareille époque, les *Missions catholiques* nous donnent la liste des missionnaires tombés, au cours de la précédente année, dans les travaux de l'apostolat.

Ce glorieux nécrologe porte, pour 1907, les noms de 5 évêques, dont 3 français, et 194 prêtres : en tout, 199. Comme toujours aussi, c'est la France qui en a la part la plus belle, puisque 63 noms sont ceux de ses fils, sans compter 11 originaires du diocèse de Strasbourg et 1 du diocèse de Metz.

L'ensemble des autres pays est donc représenté par 108 noms seulement, qui se répartissent ainsi : 31 Italiens, 19 Espagnols, 17 Allemands (dont 1 évêque), 12 Belges, 9 Hollandais, 5 Irlandais (dont 1 évêque), 3 Canadiens, 2 Américains, 2 Anglais, 2 Bavarois, 1 Suisse, 1 Autrichien, 1 Saxon, 1 Portugais, 1 Péruvien, 1 Hindou.

Le doyen de ces vaillants apôtres, à la fois au point de vue de l'âge et de la durée de ses travaux évangéliques, était encore un Français, Mgr Fenouil, des Missions Étrangères de Paris, vicaire apostolique du Yun-Nan (Chine), qui comptait 86 ans d'âge et soixante ans de séjour dans sa lointaine région ; il appartenait par sa naissance au diocèse de Cahors.

Au point de vue de leur diocèse d'origine, les 81 missionnaires français se classent ainsi : Toulouse, 5 ; Angers, 4 ; Rodez, 4 ; Vannes, 4 ; Le Puy, 3 ; Paris, 3 ; Rennes, 3 ; Quimper, 3 ; Cahors 2 ; Nantes, 2 ; Alb., 2 ; Chartres, 2 ; Bayonne, 2 ; Tarentaise, 2 ; Poitiers, 2 ; Lyon, 2 ; Grenoble, 2 ; Autun, 2 ; Séez, 1 ; Verdun, 1 ; Saint-Brieuc 1 ; Carcassonne, 1 ; Langres, 1 ; Montpellier, 1 ; Besançon, 1 ; Rouen, 1 ; Saint-Jean-de-Maurienne, 1 ; Lescon, 1 ; Clermont-Ferrand, 1 ; Versailles, 1 ; Aire, 1 ; Coutances, 1 ; Tarbes, 1 ; Arras, 1 ; Nîmes, 1 ; Bellay, 1 ; Nevers, 1 ; Abbeck, 1 ; Marseille, 1 ; Meaux, 1. Pour dix, le diocèse d'origine n'est pas spécifié.

Les diverses familles religieuses dont les missionnaires français étaient membres sont les suivantes : Missions Étrangères, 22 ; Compagnie de Jésus, 11 ; Lazaristes, 10 ; Saint-Esprit, 7 ; Oblats de Marie, 6 ; Maristes, 6 ; Pères Blancs, 5 ; Missions africaines de Lyon, 4 ; Sacré-Cœur de Picpus, 3 ; Assomptionistes, 2 ; Frères Prêcheurs, 2 ; Oblats de Saint-François de Sales, 1 ; Salésiens, 1 ; Sacré-Cœur d'Issoudun, 1.

Le missionnaire du diocèse de Metz était lazariste ; sur les 11 originaires du diocèse de Strasbourg, 6 faisaient partie de la Congrégation du Saint Esprit, 1 des Missions Étrangères de Paris, 1 des Pères Blancs, 1 des Assomptionistes, 1 des Maristes, 1 des Missions Africaines de Lyon.

Une fois de plus donc, la France continue de tenir un rang d'honneur parmi nous, non seulement par le don généreux de son or, mais par celui, plus méritoire encore, de ses enfants pour la diffusion de la foi de Jésus-Christ à travers le monde. Puissent ces sacrifices, à l'heure où des représentants officiels s'acharnent à l'œuvre de l'apostasie nationale, attirer sur notre malheureux pays les divines miséricorde !

Destitution du patriarche de Jérusalem

Une réunion extraordinaire du Synode grec-orthodoxe, hier, a destitué, à la majorité des voix, Mgr Damianos, patriarche de Jérusalem, qui refusait de donner sa démission comme incapable.

Une Commission de trois évêques administrera temporairement le patriarcat.

Les autorités ont envoyé des troupes pour garder le palais des patriarches.

La situation est grave.

Pauvres évêques et patriarches schismatiques, quelles vicissitudes !

Belle cérémonie

Depuis trois semaines la gracieuse église de Chatain (Vienne) s'emplit chaque soir pour assister aux exercices d'une mission donnée par M. l'abbé Guillaumont, missionnaire apostolique.

Dimanche dernier, malgré un arrêté municipal, émouvante plantation de croix dans la cour du nouveau presbytère où a la générosité d'une religieuse de la paroisse.

Cet élan extraordinaire de piété a été provoqué par l'exercice du chemin de la croix prêché par le zélé missionnaire avec projections lumineuses fournies par la Maison de la Bonne Presse.

Merveilleux moyen d'apostolat.

TIRAGE FINANCIER

Ville de Paris 1899

Un tirage financier intéressant les obligations de l'Emprunt municipal 1899 a eu lieu ce jeudi aux magasins de la Ville de Paris, rue La Fontaine, à Auteuil.

Trente-trois numéros ont été extraits de la roue. Ils seront remboursés ainsi qu'il suit :

Le numéro 54 613 par 100 000 fr.

Les numéros 335 326 et 410 453, chacun par 10 000 fr.

Les trente numéros suivants, chacun par 1 000 fr. : 309 546 — 132 831 — 12 105 — 50 756 — 56 087 — 410 124 — 178 819 — 287 469 — 159 178 — 340 614 — 144 640 — 387 373 — 349 930 — 239 186 — 61 294 — 13 181 — 233 098 — 291 853 — 121 335 — 97 716 — 216 039 — 341 187 — 314 806 — 317 956 — 306 133 — 102 066 — 75 036 — 93 664 — 2 887.

NOS AMIS DÉFUNTS

Morts, mais vivants

(De 7 ans et 7 convalescents, à fin 1907.)

Frère Marie-Eugène du Sacré-Cœur, à Pradis (Haute-Loire), 79 ans. — Mme Paul Burghelle, née Vallet, 66 ans, à Soissons. Mme Burghelle était la femme de notre dévoué correspondant de Soissons. — M. Louis Carment, mort, 90 ans, à Malakoff (Seine).

PÈLERINAGE RÉGIONAL A ROME

Amiens organise un pèlerinage régional à Rome qui coïncidera avec les fêtes solennelles de la béatification de Jeanne d'Arc.

Le départ s'effectuera le lundi ou le mardi de Pâques, au plus tard. Professeurs et élèves pourront ainsi profiter agréablement de leurs vacances.

Un programme détaillé est en préparation. Il sera envoyé gratuitement sur demande.

Prière de s'adresser à M. l'abbé A. Bacheux, directeur du pèlerinage régional, 5, rue de Constantine, Amiens (Somme).

Pour les orphelins de la mer

L'œuvre de l'adoption des orphelins de la mer a donné, hier dimanche, dans la salle Saint-Michel de la rue Monsieur, une intéressante soirée. Les oreilles et les yeux, l'esprit et le cœur ont été tour à tour vraiment charmés par des voix harmonieuses et ruisselantes, par des projections et des vues cinématographiques, par des scènes comiques et par une causerie de M. l'abbé Thellier de Poncheville. L'auditoire, ému de la détresse des orphelins de la mer qu'on lui a dépeinte en termes saisissants, a versé de larges aumônes dans la bourse des dames quêteuses.

INFORMATIONS DU SOIR

TREMBLEMENT DE TERRE EN ITALIE

Plusieurs morts

Monteleone (Calabre), 29 décembre. — Ce matin, à 5 h. 20, un violent tremblement de terre a été ressenti ici et dans les communes voisines. Le bruit court que les dégâts ont été sérieux et qu'il y a eu des victimes à Mileto, Gonadi et Hefanaroni.

La panique a été grande

Les dégâts sont importants

Rome, 29 décembre. — M. Giolitti a envoyé deux fonctionnaires dans la province de Catanzaro pour constater les pertes, à la suite de tremblement de terre : il a donné 20 000 fr. pour les premiers secours.

Rome, 29 décembre. — Le tremblement de terre qui a eu lieu ce matin a été ressenti aussi dans plusieurs villes de Sicile.

A Caltanissetta, plusieurs maisons ont été lézardées. Les habitants ont quitté les maisons, envahi les places et les rues et se sont réfugiés dans la cathédrale.

A Mineo, une secousse violente a provoqué la panique. De nombreuses maisons ont été lézardées. Les appareils de l'Observatoire continuent à signaler des mouvements sismiques.

A Catane, la secousse a duré vingt secondes. La population a quitté les maisons.

Il y a eu aussi un raz de marée qui a causé dans le port des pertes considérables.

Un enfant a été trouvé mort près de la mer.

Une forte secousse a été signalée aussi à Lingua-Glossa et à Santa-Severina. On craint qu'il y ait des dommages.

A Noto, la secousse a duré trente secondes. La population est épouvantée.

Plusieurs maisons et églises ont été lézardées.

Les prisonniers ont essayé de s'enfuir, mais il régnait le calme.

La population dormait dans les rues.

A Augusta la secousse a fait se lézarder aussi plusieurs églises et maisons.

Nombreux morts et blessés

Monteleone, 29 décembre. — A Stefanaconi, 3 morts et 60 blessés ont été retirés des décombres : plusieurs maisons se sont écroulées, de nombreux bâtiments sont lézardés.

La troupe procède aux démolitions et aux réparations.

A San Onofrio, il y a des blessés. La population campe à la belle étoile.

A Joppolo, des maisons sont lézardées.

A Mileto, les blessés sont peu nombreux, mais les dégâts sont énormes.

A Maferato, les pertes sont considérables : il y a plusieurs blessés, les troupes travaillent au sauvetage.

A San-Gregorio, il y a deux morts. Les maisons sont très endommagées.

A San-Costantino, les maisons sont également endommagées.

L'AFFAIRE MORIÇOT

Dijon, 29 décembre. — La première Chambre de la Cour d'appel, présidée par le premier président, M. Cunisset-Carbot, a rendu son arrêt dans l'action intentée à l'instituteur Moriçot, par le père de famille Girodet, de Vieugne.

M. Moriçot a été reconnu coupable d'avoir tenu les propos reprochés, propos froissant le sentiment national et patriotique, atteignant les croyances et la pudeur ; ces propos sont considérés comme ayant causé un tort grave aux élèves, et les parents sont fondés à demander la réparation prévue par l'article 1382 du Code civil.

La Cour condamne, pour réparations, l'instituteur Moriçot à un franc à titre d'intérêt envers M. Girodet, et à tous les dépens de l'instance.

LA LOI SUR LES CONGRÉGATIONS

De notre correspondant de Senlis :

Le tribunal correctionnel de Senlis vient de rendre son jugement dans les poursuites intentées contre 31 Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny de Senlis.

Deux religieuses ne faisant plus partie de l'établissement sont acquittées. La Supérieure générale et les cinq surveillantes des œuvres laïques de la garderie-ouvroir et de l'office du travail, sont également acquittées. Ces œuvres ne pouvant être considérées comme établissements congréganistes. En ce qui concerne la maison hospitalière de Senlis, le tribunal estime qu'elle aurait dû faire retraite complètement en 1906 et condamne la Supérieure générale à 100 francs d'amende et les autres inculpées chacune à 50 francs.

L'INCULPATION DE M. BIETTY

Sur réquisition du procureur de la République, M. le juge Joly vient d'ouvrir une instruction sous l'inculpation de bris de scellés.

FEUILLETON DU 29 DÉCEMBRE 1908 — 87 —

L'Amazone blanche

TROISIÈME PARTIE

Chapitre Premier

LE RÉVEIL DU CLOCHER (suite)

Il se défait de lui-même et l'a écrite !

— Le citoyen Charles Lelièvre, prêtre démissionnaire, déclare qu'il se propose d'exercer son culte dans l'édifice connu sous le nom de temple de la Raison, ci-devant église de Mésenguy, et il en réclame la liberté conformément à la Constitution.

La formule est modeste.

— Hum ! hum ! fait le Marseillais soudain rasséréné, je ne sais si c'est là un modèle que tolérera l'administration...

Et il dicte une nouvelle demande à Lahoque qui déjà avait transcrit la précédente :

— Une belle demande alambiquée et mal orthodoxe.

— Eh bien ! interroge enfin le pauvre abbé quand ils ont bâtis et regrillonné.

— Eh bien, quoi ?

— Mais la réponse ?

— La réponse !... Mais ce n'est pas nous qui pouvons la donner, citoyen, vous le savez. Nous transmettrons votre demande au Directoire, voilà tout... Dans une huitaine, une quinzaine au plus, vous saurez le résultat.

— Mais d'ici là ?

Le Marseillais, poussé à bout, se rétrécit aux grands moyens. Cette obstination l'agace. Il se fâche.

— D'ici là, fait-il rudement, eh bien ! voulez-vous mon avis, citoyen ? Cachez-vous. Faites le mort. Qu'on vous oublie. C'est le seul moyen de garder la tête sur vos épaules.

— Mais...

— Et, tenez, je suis bon prince. C'est demain que passe le convoi des magasins de Beauvais pour les greniers de Paris, sur la route de Mérn. Voulez-vous être sûr de n'être point inquiété ? Acceptez de remplacer un des conducteurs que je devais justement réquisitionner ici. Je vous sauve la vie, commère. Remerciez-moi... Et toi, Lahoque, écris : *Sur réquisition, l'assemblée de Mésenguy a délibéré à l'unanimité qu'elle charge le citoyen Charles Lelièvre de cette mission, lequel étant présent et a accepté avec zèle et patriotisme...* Voilà... Signez.

— Que je...

— Tu oui signez... Tout s'arrangera durant ce petit voyage... Si ... votre présence compromettrait au contraire votre cause... Dans l'intérêt même de la paroisse, ne contrariez pas nos efforts... Comprenez bien que...

Et Lahoque opine, Just Jumeau approuve. On pousse le registre sous la main de l'abbé.

Il ne s'engage à rien du reste !

Et on l'accable d'un flux de paroles, dont ses oreilles bourdonnent. Il ne sait déjà plus que répondre. Il en sue d'angoisse. Il n'y voit plus. Il signe.

— Là ! fait le vieux Frère épanoui... A votre tour, citoyens. Approchez, approchez tous !

Et il appelle du geste les grognards de fidèles attirés par la scène, rassurés par les bonnes intentions des commissaires. Sous le flot de leurs réclamations, le Marseillais espère noyer celle du vicaire, le bousculer dans la cohue, détourner l'attention :

— Oui, mes amis, l'on vous rendra votre église... Quant aux cornées, le citoyen Palain est autorisé à vous en exempter à l'avenir, le territoire étant peu riche en salpêtre... Pour les réquisitions de subsistances, c'est autre chose ; mais je peux vous dire que le Directoire exécutif s'est enfin ému de vos plaintes. Il faut une loi de la Convention pour les supprimer. Elle la fera. En attendant, les liqueurs en seront beaucoup diminuées. Je m'y engage au nom du gouvernement.

Les paysans savent ce que valent les promesses. Pourtant il y a deux ans, on ne osait même plus la penser de leur en faire. Ils goûtent cette douceur nouvelle.

Les fronts se détendent. Les langues s'élèvent. Et pour la première fois, on parle en cause.

La communauté se réveille.

Et le bon curé, retenu au milieu de cette foie, la goûte et s'en rassasie. Des mains se tendent vers lui. On se félicite de le revoir, l'on ose s'en avouer tout heureux.

Comment trouverait-il un mot pour se plaindre ?

François Champagne, Dutoc, tous ceux qui pourraient le ragaillardir, sont restés à la ferme. Troublé, joyeux, au désespoir, il cherche seulement à s'échapper de cette cohue, à regagner son presbyt